

Incitations financières de la Carsat Sud-Est

Julien BONNANS – Ingénieur Conseil – Secteur Var

CARSAT SUD EST

Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé Au Travail: ex CRAM

- Organisme de **Sécurité Sociale**
- Organisme de **droit privé** chargé d'une mission de **service public**
- **Gestion paritaire**

MISSION D'ASSUREUR

Assureur des entreprises et salariés en matière d'AT/MP

TARIFICATION: fixe taux

PREVENTION: diminuer fréquence et gravité AT/MP

REPARATION: retraite anticipée amiante (ATA)

ORGANISATION SECTEUR VAR

83 > Département du Var
Prévention des Risques Professionnels

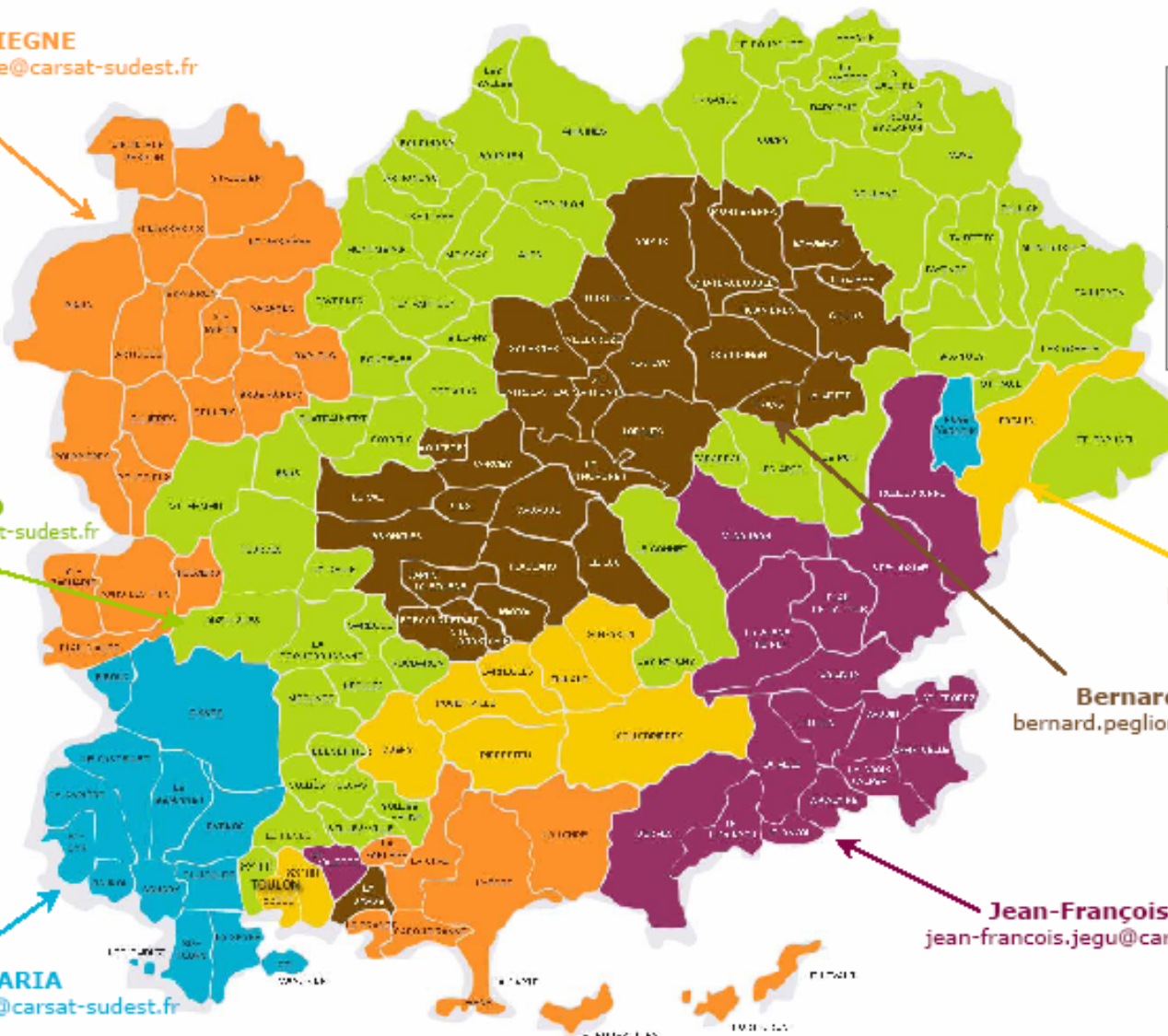
Carsat Sud-Est – Direction des Risques Professionnels - Rue Emile Ollivier - La Rode - 83000 Toulon / Tel : 0821 10 13 13 (0,09 euros TTC/min) - fax : 04.94.46.89.63



Isabelle COMPIEGNE
isabelle.compiegne@carsat-sudest.fr

Daniel SCAVINO
daniel.scavino@carsat-sudest.fr

Christian DE MARIA
christian.demaria@carsat-sudest.fr



Ingénieurs-Conseil

Julien BONNANS
julien.bonnans@carsat-sudest.fr

Secrétariat

Anne TAURAND
anne.taurand@carsat-sudest.fr

Loïc VIEIL
loic.vieil@carsat-sudest.fr

Bernard PEGLION
bernard.peglion@carsat-sudest.fr

Jean-François JEGU
jean-francois.jegu@carsat-sudest.fr

INCITATIONS FINANCIERES:

Outils dont disposent les préventeurs dans le cadre de leur mission

Incitations financières ‘positives’:

subvention de mesures ayant un impact sur sécurité et conditions travail

- Contrats de Prévention
- Aides Financière Simplifiée (AFS)

Incitations financières ‘négatives’:

- Majoration taux (procédure d’injonction)

INJONCTION / MAJORATION

Possibilité de demander par les agents Carsat

toutes mesures justifiées de prévention (code Sécu)

Si risque exceptionnel: (chute hauteur, ensevelissement....)

Procédure d'injonction: mesures demandées avec **délais**

A l'issu du délai: **majoration** du taux de cotisation

Majoration: 25% → 50% (après 6 mois) → 200% (après 6 mois)

Nouveau:

- **Cotisation mini de 1000 €** si passage en majoration
- En cas **répétition** (6 mois): **majoration sans injonction**

Les contrats de prévention

- **Contrat** signé entre une entreprise et la Carsat Sud-Est
- Cadre: **Convention Nationale d'Objectifs (CNO)** signée entre la **CNAM-TS** et une ou des organisations professionnelles

Les Conventions Nationales d'Objectifs (CNO)

- Signée entre CNAM-TS et organisations pro.
- Précisent les activités pouvant en bénéficier
- Listent les objectifs et thèmes de prévention subventionnables
- Ont une durée de 4 ans
- Liste des CNO sur [ameli.fr](https://www.ameli.fr) espace 'employeur' puis 'prévention'



ameli.fr
pour les employeurs/entreprises

Votre caisse d'Assurance Maladie

Localisez-vous pour accéder aux coordonnées et informations de la caisse d'Assurance Maladie de votre entreprise.

> Localisez-vous ...

Formulaires

Recherche

Votre caisse

Vos services en ligne

Vos démarches

Vos cotisations

Prévention

Prévention

S'engager en prévention

La formation

L'évaluation des risques

Les aides financières

Les textes de bonnes pratiques

Les Troubles Musculo-Squelettiques (TMS)

Les cancers d'origine professionnelle

Le risque routier

Les risques psychosociaux

Le bâtiment et les travaux publics

L'intérim

La grande distribution

Accueil > Prévention

Prévention

Prévenir les risques professionnels est un enjeu de taille et un investissement nécessaire. À découvrir : l'évaluation des risques, les acteurs et la politique de prévention.

S'engager en prévention

Formation, évaluation des risques, aides financières, textes de bonnes pratiques et prévention des risques majeurs, un point général vous est proposé.

> Lire l'article...

La formation

Point sur les formations "échafaudages" et CACES. Liste des organismes conventionnés pour la formation "échafaudage"

> Lire le dossier...

L'évaluation des risques

Pour vous aider dans cette démarche, consultez la législation et la documentation de référence.

> Lire l'article...

Secteur de l'aide et des soins à domicile



Nous adhérons aux principes de la charte HONcode. Vérifiez ici.

A080	Fabrication outillage, boulonnerie, quincaillerie, ressorts et coutellerie	14/11/2010	286AC, 286CA, 286DD, 286FA, 287GA, 287GB, 287HA
A085	Construction de carrosseries, bennes et remorques	30/08/2011	342AA, 342BA
A086	Construction métallique	30/08/2011	281AC
A087	Fabrication d'articles métalliques	10/02/2012	281CA, 287AA, 287CA, 287CD, 287EA, 287LD, 287NB, 287NC, 291AD, 291CB, 291FA, 332BH, 361CC, 365ZG
A088	Construction navale	01/01/2012	351BF
A090	Prothèses dentaires	31/08/2012	331BB
A091	Première transformation des métaux non ferreux	14/09/2012	273AB, 274CE, 274KB, 274MC
A092	Réparation automobile	28/02/2013	354AC, 371ZA, 501ZA, 501ZB, 501ZC, 502ZC, 502ZD, 502ZF
A093	Fabrication d'armatures métalliques	04/11/2014	287EC
A094	Chaudronnerie	30/09/2014	282AB, 283AA, 283CB, 283CC, 283CD, 283CE
A095	Fonderie	04/11/2014	275AB, 275CA, 275EA, 275GC
A096	Maintenance industrielle	14/10/2014	285DG, 292CA, 311CA
A097	Métallurgie et sous-traitance industrielle	16/11/2014	271ZD, 271ZE, 273EA, 284AC, 284BF, 284BG, 284CA, 285AA, 285CA, 285DA, 285DF
B014	Activités du bâtiment	31/05/2013	452AA, 452BC, 452CC, 452JA, 452JB, 452JC, 452KA, 452LA, 452TB, 452UC, 452UD, 452VC, 452 VD, 453AB, 453 AC, 453AD, 453CA, 453EA, 453FB, 453HC, 454AC, 454CC, 454CD, 454DA, 454DB, 454DC, 454FB, 454HA, 454JB, 454JD, 454LC
B015	Activités des travaux publics	31/05/2013	451AA, 451AB, 451DA, 452CB, 452DA, 452EA, 452EB, 452FA, 452NA, 452PB, 452RA
C027	Transport léger	16/09/2011	634AA, 641CA
C028	Transports routiers de marchandises	16/09/2011	602MD, 602ME, 602PC
C029	Déménagement et garde-meubles	01/07/2011	602NA
C031	Casinos	06/04/2013	927AA
	Enlèvement et traitement des		

Les contrats de prévention

Conditions

- Effectif de l'entreprise inférieur à 200 salariés
- Obligations sociales remplies, en particulier les cotisations URSSAF
- DU rédigé

Les contrats de prévention

Contenu

Les investissements aidés dépendent :

- Du **projet** concret de prévention de l'entreprise
- Du **diagnostic** établi par le **technicien de prévention** de la Carsat Sud-Est
- La durée du contrat peut aller **jusqu'à 3 ans**

Les contrats de prévention

Pourquoi?

- Adapté pour des projets:
 - Rénovation conséquente
 - Construction d'une nouvelle atelier

Montant subvention?

- Environ **25%** du montant total
- Dans la limite de **40 000 €**

Les AFS: Aide Financières Simplifiées

- **Nouveaux dispositifs**
- **Convention** signée entre une entreprise et la Carsat Sud-Est
- **Cadre: Dispositif d'AFS, national ou régional,** concernant une activité ou un risque particuliers
- Destinées aux PME/TPE de **moins de 50 salariés**

Liste sur www.Carsat-sudest.fr

Espace 'entreprise' et 'incitation financières'

- Vous n'avez pas de contrat de prévention en cours ou échu depuis moins de 2 ans avec la Carsat Sud-Est.

› Les domaines d'activités concernés :

- Activités et interventions sur des matériaux ou appareils susceptibles d'émettre des fibres d'amiante (840 Ko)
- B.T.P 📄 (161 Ko)
- Activités Garages 📄 (102 Ko)
- Activités Nautisme 📄 (97 Ko)
- Activités Parfumerie / Huiles essentielles 📄 (96 Ko)
- Activités de restauration, cafés tabacs 📄 (105 Ko)
- Terres Amiantifères 📄 (105 Ko)
- Pressing 📄 (96 Ko)
- Fumées de soudage 📄 (121 Ko)

› Les démarches

Adressez votre demande écrite par courrier en joignant les devis des investissements prévus à :

Carsat Sud-Est
Direction des Risques Professionnels / Cellule
Contrats
35 rue George - 13386 MARSEILLE Cedex 20

ou par courriel 📧

Pour obtenir le versement de la subvention : adresser les justificatifs à la Carsat avec une copie du Document Unique

Ex AFS: BTP

Thèmes de prévention et activité (voir détail des matériels et exigences techniques en annexe)		Participation Carsat Sud-Est
1	Echafaudages à éléments préfabriqués, Echafaudages multidirectionnels, Echafaudages roulants, Plate-forme individuelles (PIRL et PIR)	30 %
2	Remorques dédiées au transport des échafaudages	30 %
3	Monte-matériaux	30 %
4	Amélioration des conditions de travail sur chantier	30 %
5	Véhicules utilitaires légers dans le BTP	Pack obligatoire et options détaillés en annexe
6	Mini-pelles et mini-chargeurs - accessoires	30 %
7	Plaques vibrantes télécommandées	20 %
8	Blindages légers de tranchée en aluminium	30 %
9	Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (CACES®)	50 %

Ex AFS: fumées de soudage

Aide financière :

L'entreprise pourra bénéficier d'une aide financière simplifiée sur un ou plusieurs des matériels ci-dessous :

Thèmes de prévention et activité (voir détail des matériels et exigences techniques en annexe 1 et 1bis)		Participation Carsat
1	Dispositif de captage des gaz et fumées de soudage à la source (torche aspirante)	40 %
2	Dispositifs de captation et de ventilation des locaux de travail	30 %
3	Equipements de protection individuelle	30 %
4	Amélioration des conditions de travail (chauffage)	30 %

Les AFS particularités

- Peuvent précéder mais pas suivre un contrat de prévention
- Plafonnées à **25 000 euros** par convention,
- **Liste limitative d'investissements**
- Des **% de participations fixés**
- Conventions d'un **an maximum**,
- Versement **après réalisation** complète des mesures prévues.
- Envoi du **Document Unique** pour le versement

FAIRE DEMANDE AFS ou CONTRAT

CARSAT SUD EST

DRP

Cellule contrats/AFS

35 rue George

13386 Marseille Cedex 20

Fax: 04 91 85 79 01

Email: contrats.afs@carsat-sudest.fr

AFS: joindre devis

Contrat: joindre Document Unique